

DECISION DU PRESIDENT.CA 0119-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs de la Faculté de Santé

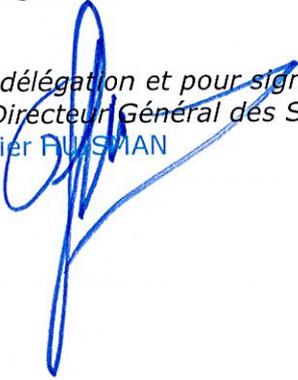
Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs de la Faculté de Santé pour les Summer Schools 2019.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 11 décembre 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier FUSMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **18 décembre 2018**

FICHE NAVETTE DE DEMANDE DE PAIEMENT EN LIGNE
**A envoyer directement à la DAF par courrier interne,
accompagnée du budget**

PHASE 1- INITIATION DE LA DEMANDE

Composante/Service/Laboratoire :.....FACULTE DE SANTE – Département Médecine

Objet de la recette : Inscriptions summer schools 2019

Nature de la recette : **ponctuelle, période concernée : janvier - juillet**
 Permanente

Référence du paiement Paybox : SUMMER SCHOOLS SANTE

Tarif (s) unitaire (s) : voir document annexé

• ~~Date de vote par l'instance délibérative (conseil gestion, commission)/...../.....~~

Informations financières :

Centre Financier 93510

N° EOTP (le cas échéant)

Date souhaitée de mise en ligne du formulaire : 20/12/2018

Fait à **Angers**, le 10/12/2018

Signature et cachet du demandeur



PHASE 2- VISA DE L'AGENCE COMPTABLE

Accord

Refus

Visa du :/...../.....

PHASE 3- INTERVENTION DE LA DDN

Pour mise en ligne du formulaire d'inscription.

fua@contact.univ-angers.fr

Tarifs écoles d'été 2019 - Centre financier: 93510

Durée	ECOLE	Candidature avant le 15 mars et paiement avant le 1er avril 2019			Candidature après le 15 mars		
		<i>Etudiants UA</i>	<i>Etudiants hors UA</i>	<i>Professionnels</i>	<i>Etudiants UA</i>	<i>Etudiants hors UA</i>	<i>Professionnels</i>
1 semaine	Vascular Primary Care Data & Health	300,00 €	500,00 €	700,00 €	300,00 €	800,00 €	1 000,00 €
	Enfance et bien-être	200,00 €	500,00 €	700,00 €	200,00 €	800,00 €	1 000,00 €
2 semaines	Bioinformatics Simulation in Healthcare Research	500,00 €	900,00 €	1 100,00 €	500,00 €	1 200,00 €	1 400,00 €
3 semaines	Plant Health and Quality		2 000,00 €			2 000,00 €	

Les deux partenaires régionaux bénéficient du tarif UA
Tous les tarifs s'entendent logement compris (excepté pour les étudiants UA)